



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le quatorze octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Christine ROIG, Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	0	7

N°2025-09-06

7.1.4

Budget : Décision Modificative N°2- Budget principal.

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu un avis de dépense à régulariser concernant des titres à annuler suite à un trop perçu des frais assemblés électoraux de 2022 d'un montant de 426.06 € et 426.36 € pour la section Fonctionnement et qu'il manque 10 € sur le compte des charges du personnel.

Le projet de la construction de la salle communale culturelle avance et le bureau d'étude viens de nous faire parvenir les 1ere facture correspondant aux phases d'esquisse, d'APS et l'APD pour un montant total de 30 067.21 € ainsi que les factures pour l'étude de sol et le relevé topographique d'un montant de 4 765.44 €.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget on avait alloué une enveloppe budgétaire de 9 500 € sur l'opération 145- Construction salle communale culturelle uniquement pour le concours des architectes.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes sur les sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal :

SECTION IFONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Article		Libellé	Montant
011	618		Divers	-860.00
012	6450		Charge de sécurité sociale	+ 10.00
014	7498		Autre reversement sur dotations	+850.00
Total				0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT				
16	168751	OPFI	Autre dettes- GFP de rattachement	-15 000.00
23	231	144	Immo corporelle en cours	-38 000.00
23	231	145	Immo corporelle en cours	+ 53 000.00
Total				0.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **ADOPTE** la décision modificative N°2 pour le Budget principal telle que présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance

Nathalie CALMELS